

Arrêté N° MA-ART-2021-046

**OBJET : Arrêté d'occupation du domaine public au 1 rue d'harcourt, Aunay sur Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Considérant** la demande de pose d'une enseigne présentée par monsieur Merency REMOND, domicilié à 1 rue Jean Racine, Bretteville-l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue devant le 1 rue d'harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, le mardi 20 avril 2021 de 8h à 12h ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Monsieur Merency REMOND est autorisé à poser une enseigne " Intense Vape " le mardi 20 avril 2021 de 8h à 12h.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Monsieur Merency REMOND,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 19 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

